

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le SAMEDI 20 SEPTEMBRE, à 17 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 14).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ ADAME Brigitte/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ HOARAU Brigitte/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLLOT Nicole/ JAVEL François/ LOYHER Jeanne/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric/ BAREIGTS Éricka/ ARLANDON Corine/ MÉLADE Thierry/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 58 au Rapport n° 19/4-013)/ LAGOURGUE Michel/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/4-002)/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

par NAILLET Philippe

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

CLAIN Claudette

par PESTEL René Louis

Pour toute la durée de la séance

VOLIA-GARNIER Laetitia

par KICHENIN Virgile

À son départ (18 h 23 / Rapport n° 19/4-022)

EUPHRASIE Didier

par ASSABY Maximilien

Pour toute la durée de la séance

MARCHAU Jean-Pierre

par BARDINOT Sonia

À son départ (17 h 31 / Rapport n° 19/4-004)

BAREIGTS Éricka

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

SILOTIA William

par CHOPINET Gérard

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

VITRY Faouzia

par TÉCHER Régis

À son départ (18 h 30 / Rapport n° 19/4-025)

HO-SHING Cynthia

par LAGOURGUE Michel

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Les membres présents, au nombre de 44 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-016
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	
	MAILLOT Gérald	sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-033
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-035
	MAILLOT Gérald	sur chemin Lory Lebreton à la Bretagne	à titre personnel	Rapport n° 19/4-038
(2)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de CDÉ de Saint-Denis	Rapport n° 19/4-043
(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYE Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	

CCAS Centre communal d'Action sociale
CDÉ Caisse des Écoles

CAP Club Animation Prévention
OMS Office municipal des Sports

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/4-004
(3) partie au Rapport n° 19/4-025

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

JEAN-PIERRE Philippe	arrivé	à 17 h 25	au Rapport n° 19/4-002	
CLAIN Claudette	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à PESTEL René Louis</i>
BAREIGTS Éricka	partie	à 17 h 31	au Rapport n° 19/4-004	<i>procuration à ADAME Brigitte</i>
FOURNEL Dominique	arrivé	à 17 h 58	au Rapport n° 19/4-013	
EUPHRASIE Didier	parti	à 18 h 23	au Rapport n° 19/4-022	<i>procuration à ASSABY Maximilien</i>
HO-SHING Cynthia	partie	à 18 h 30	au Rapport n° 19/4-025	<i>procuration à LAGOURGUE Michel</i>
MAILLOT Gérald	parti	à 19 h 30	au Rapport n° 19/4-044	

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

OBJET **Service public de stationnement payant**
Rapport du délégataire pour l'année 2018

En application de l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la SODIPARC, délégataire du Service public de stationnement payant, m'a remis son rapport annuel retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la DSP pour 2018.

Au 31 décembre 2018, la SODIPARC gère :

- 2 627 places sur voie publique (1 453 en zone orange et 1 174 en zone verte) ;
- 1 083 places dans les parcs en surface et en ouvrage (République, Sainte-Anne, Grand Marché, Petit Marché) ;

soit 3 710 places au total.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2 516 000 € et le résultat net à – 73 000 €.

Conformément à la réglementation, le rapport sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194025-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019

OBJET **Service public de stationnement payant**
Rapport du délégataire pour l'année 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/4-025 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur HOAREAU Jean-François - 7ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(PAS DE VOTE)

Prend acte du rapport 2018 relatif à la Délégation du Service public du stationnement payant produit par la SODIPARC.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194025-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019



ANNEE 2018

Délégation de service public du stationnement payant
Ville de Saint-Denis

R
A
P
P
O
R
T

D
U

D
É
L
É
G
A
T
A
I
R
E



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

SOMMAIRE

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018	3
2. COMPTE RENDU FINANCIER	5
2.1 COMPTES ANNUELS	5
2.2 PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE : AFFECTATION DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES.	5
2.3 COMMENTAIRES SUR LES CHARGES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION.	6
2.4 ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	8
2.5 SUIVI DU RENOUVELLEMENT DES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION ET CALCUL DE LA CHARGE AFFECTEE A L'EXPLOITATION.	8
3. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE : EVOLUTION DES RECETTES ET DE LA FREQUENTATION	13
3.1 STATIONNEMENT SUR VOIRIE	13
3.2 STATIONNEMENT SUR PARCS	17
3.3 CONTROLE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	21
3.4 ACTIONS DE COMMUNICATION	24
4. COMPTE RENDU TECHNIQUE	26
4.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION EFFECTUES	26
4.2 ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU STATIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2018	28
4.3 EVOLUTION DES GRILLES TARIFAIRES	29

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

Les faits marquants en 2018 ont été les suivants :

1 - dépenalisation du stationnement payant sur voirie

L'année 2018 est marquée par la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant. Ainsi, la ville de Saint-Denis a choisi de confier à son délégataire la mission de contrôle du stationnement et de gestion du contentieux :

- Mise en place d'une organisation pour la réalisation du contrôle sur voirie et la gestion des FPS, RAPO et recours
- Acquisition et mise en œuvre d'un système de PVE compatible FPS permettant une gestion des RAPO
- Acquisition et mise en œuvre d'une assistance au contrôle par lecteur automatique de plaques d'immatriculation
- Acquisition et mise en œuvre de dispositifs et systèmes d'information qui permettront l'intégration de l'outil PVE dans le dispositif de gestion des tickets dématérialisés

Le premier trimestre a été consacré à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation au sein de la direction du stationnement. L'équipe de contrôle s'est étoffée pour passer de 3 agents à 8 agents de contrôle.

Les premiers FPS ont ainsi été effectués à partir de mars 2018.

2 - Pour le stationnement dans les parcs

Modernisation des équipements de contrôle d'accès et de paiement des 4 parcs :

- Les équipements de péage utilisent les dernières technologies de lecture de carte d'abonné sans contact et de code-barre.
- Les caisses de paiement acceptent le paiement par CB avec ou sans contact.
- Les entrées et sorties de parcs sont équipés de caméras de Lecture de plaques d'immatriculation
- Des panneaux dynamiques indiquent le nombre de places disponibles

La mise en œuvre a été réalisée en septembre 2018.

Cela a nécessité de procéder à l'échange de tous les supports de cartes d'abonnés

3 - Pour le stationnement sur voirie

Le paiement par paybyphone se développe fortement à travers les campagnes de communication. En moins d'un an, il est déjà adopté par 4 500 usagers sur Saint-Denis.

974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Trois espaces de stationnement ont été créés sur le centre-ville Timol Auber, Timol Dodu et Timol Guyon en zone orange.

En septembre, il est à noter la fermeture du parking situé sur l'espaces océan soit - 350 places en moins qui est compensé par l'aménagement d'un parking sur le terrain ex ganthy royal (+ 90 places).

Depuis mai 2018, des travaux ont impacté le stationnement sur la rue Villeneuve entre la rue Dodu et Gounod.

4 - Mouvement des « gilets jaunes »

Le mois de novembre est marqué par un mouvement social dit des « gilets jaunes » qui paralyse l'île de la réunion du 17 novembre au 1^{er} décembre. Les parcs sont restés ouverts pendant cette période mais force a été de constater une très faible affluence en termes de fréquentation dans les parcs ou sur voirie.

5 - Décision municipale de gratuité du stationnement sur voirie en décembre

Selon un principe de bienveillance sociale, la ville a décidé à titre exceptionnel de consentir la gratuité du stationnement sur la voirie entre le 1^{er} et 17 décembre 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1 Comptes annuels

- Compte d'exploitation relatif à la convention de délégation globale de service public du stationnement.

Le compte d'exploitation 2018 s'établit pour 12 mois d'activité ainsi :

	2017	2018
COMPTE DE RESULTAT (en K€)	12 mois	12 mois
Rémunération de gestion versée par la Ville	1 433	1 460
Recettes commerciales	760	712
Prestations de contrôle sur voirie		321
Autres produits	9	11
Reprises de provisions et transfert de charges	6	11
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 207	2 516
Matières consommées	-101	-69
Achats et charges externes	-610	-655
Impôts et taxes	-73	-99
Frais de personnel	-905	-1182
Autres charges	-35	-38
Dotations aux amortissements et provisions	-543	-476
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-2 266	-2 518
RESULTAT D'EXPLOITATION	-59	-2
Résultat financier	-134	-97
Résultat exceptionnel	-2	24
Impôts sur les sociétés et participation	147	2
RESULTAT NET (en K€)	-48	-73

2.2 Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique : affectation des charges directes et indirectes.

La SODIPARC dispose d'une comptabilité analytique établie selon les normes en vigueur. Ce mode de comptabilisation se matérialise par l'organisation de deux établissements comptables, à savoir le Stationnement et le Transport.

Chacun de ces établissements a donc une comptabilité différenciée. La ventilation des charges comme des produits se fait en fonction de code analytique (rubrique analytique) qui représente un centre de profit / dépense, une catégorie de personnel, un sous-secteur d'activité. Une même rubrique analytique peut faire l'objet d'une ventilation par différents comptes de la comptabilité générale. C'est la destination de la charge ou du produit qui détermine la rubrique analytique.

La paye, au même titre que les autres charges, fait l'objet d'une ventilation analytique. Chaque personnel est affecté à un établissement et à une rubrique ce

qui permet la ventilation de son salaire brut mais également de toutes les charges patronales et autres provisions sociales.

La quote-part des frais généraux ventilée sur l'activité Stationnement couvre l'apport des services généraux de la SODIPARC (assistance de la Direction Générale, services Comptabilité et Financier, Ressources Humaines, Secrétariat ainsi que les dépenses communes aux deux activités (honoraires des commissaires aux comptes, assurance responsabilité)). Elle est déterminée sur le montant réel des dépenses de l'année 2018. La part affectée à l'activité Stationnement est calculée principalement sur la base des temps passés, soit un prorata de 15% ; les 85% restant sont supportés par les autres activités de la SODIPARC (activité transport et gestion des parcs privés).

Chaque établissement peut faire l'objet d'un compte de résultat.

2.3 Commentaires sur les charges et les produits d'exploitation.

▪ Les produits d'exploitation

La rémunération de gestion versée par la Ville correspond au montant des recettes des collectes sur voirie. Pour rappel, la collecte sur voirie est réalisée par la régie de recettes constituée du personnel de la SODIPARC ; les fonds sont déposés sur les comptes du Trésor Public.

La rémunération de gestion se décompose sur la période ainsi :

(en K€ H.T)	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	Total
Rémunération gestion	96,75	116,53	110,88	115,65	122,98	125,25	128,60	132,75	131,07	165,01	76,40	138,48	1 460
Redevance versée	-1,93	-2,33	-2,22	-2,31	-2,46	-2,51	-2,57	-2,65	-2,62	-3,30	-1,53	-2,77	- 29
Montant net	94,81	114,20	108,66	113,34	120,52	122,75	126,03	130,09	128,45	161,71	74,87	135,71	1 431

La rémunération s'élève à 1 460 K€ et est stable par rapport à 2017. Elle est toujours en deçà de plus de 300 K€ par rapport à la rémunération comptabilisée avant la mise en place de la gratuité (CA 2015 : 1 794 K€)

SODIPARC n'a pas reversé à la ville de redevance complémentaire, au vu de l'atteinte de son Chiffre d'Affaires 2018.

Les recettes issues de la gestion des parcs de stationnement sont constituées des recettes horaires et des recettes des abonnements. Elles s'élèvent à 712 K€, soit une diminution de -6%. Les mouvements de protestation des Gilets jaunes en fin d'année ont pesés lourdement dans cette régression.

Une nouvelle mission a été confiée à la SODIPARC en 2018 pour une durée de 3 ans : le contrôle sur voirie. Cette mission a été contractualisée par le biais de l'avenant n°3. La rémunération de cette mission se fait par la refacturation au

semestre des charges réelles, comptabilisées chez SODIPARC. Le montant pour cette première année a atteint 321 K€.

Le compte Autres Produits et Transfert de charge sont composés essentiellement des recettes suivantes :

- Des ventes de caissettes à la mairie du Tampon pour 8 K€.
- Les remboursements de formation s'élèvent à 8 K€
- Le montant des chèques parking représente un chiffre d'affaires de 2 K€

▪ Les charges d'exploitation

Les achats et charges externes d'un montant de -655 K€ sont principalement constitués des dépenses suivantes :

- Prestation de gestion de l'année (-291 K€).
- Frais d'entretien des parkings (-93 K€).
- Location logiciel et immobilière et diverses (-82 K€)
- Dépenses de communication (-25 K€).
- Location de véhicule (-24 K€).
- Charges d'assurance de l'année (-44K€).
- Eau, téléphone, frais informatique (-96 K€).

Les frais de personnel de -1 182 K€ concernent le personnel de l'activité stationnement pour 12 mois d'activité, uniquement affecté au contrat de délégation de service public. La forte variation de ce poste entre 2018 et 2017 s'explique essentiellement par le recrutement de 8 agents affectés sur la mission de contrôle de voirie.

Les autres charges de -35 K€ incluent la redevance versée à la Ville ainsi que l'intéressement aux recettes voiries. Cette redevance correspond à 2% des recettes encaissées sur voirie.

La charge de dotation aux amortissements et aux provisions de -476 K€ est constituée essentiellement des dotations suivantes :

- Amortissement de caducité (-232 K€) sur le parking Grand Marché.
En effet, il est constaté un amortissement linéaire sur 25 ans sur le montant du droit d'entrée de 5 800 000 € correspondant au financement du parking Grand Marché.
- Dotation pour renouvellement d'horodateurs (-35 K€).
- Dotation pour renouvellement des équipements (-86 K€).
- Amortissement du matériel dans les parkings (-66 K€).
- Amortissement des frais généraux (6 K€)

▪ Résultat financier

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019

Le résultat financier de -97 K€ est constitué des charges financières sur l'emprunt de 5 800 K€ contracté par la SODIPARC pour le financement du droit d'entrée de la DSP, à savoir -125 K€ pour l'année 2018.

- **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel atteint +24 K€ correspondant aux régularisations d'anciens soldes comptables.

- **Résultat net**

Le résultat net est négatif et ressort à -73 K€.

2.4 Etat des variations du patrimoine immobilier

Sans objet

2.5 Suivi du renouvellement des biens nécessaires à l'exploitation et calcul de la charge affectée à l'exploitation.

➤ **Valeur des biens mobiliers et variation sur l'année.**

LIBELLE		31/12/2017	ACQUISITION 2018	CESSION 2018	31/12/2018
LOGICIELS ACQUIS	205 200	1 067	30 000	0	31 067
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP	208 000	8 900	0	0	8 900
INSTALL COMPLEXES SPECIALISES	215 100	35 304	122 108	0	157 412
INSTALL A CARACTERES SPECIFIQUEA	215 300	23 009	0	0	23 009
MATERIEL INDUSTRIEL	215 400	3 105	0	0	3 105
OUTILLAGE INDUSTRIEL	215 500	823 485	0	0	823 485
AG & AMENAG DU MAT ET OUTILLAGE	215 700	3 160	0	0	3 160
INSTALLATIONS GENERALES	218 100	152 127	4 091	0	156 217
MAT DE TRANSPORT HORS EXPLOIT	218 200	1 036	0	0	1 036
MAT DE BUREAU ET INFORMATIQUE	218 300	15 007	0	0	15 007
MOBILIER	218 400	13 814	0	0	13 814
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION	220 000	343 988	0	0	343 988
IMMO CONCESSION RENV. HORODATEUR	220 001	305 097	0	0	305 097
DROIT D'ENTREE DGSP/GD MARCHE	225 100	5 800 000	0	0	5 800 000
DSP INSTALLATIONS GENERALES	221 810	0	2 334	0	2 334
APPORT CONCEDANT RENV HORODATEUR	229 001	-43 894	-11 707		-55 601
IMMOBILISATIONS CORP EN COURS	231 000	-5 835	5 835		0
CAUTIONNEMENTS	275 200	-84			-84
TOTAL		7 479 286	152 660	0	7 631 946

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190920-194025-DE
 Date de télétransmission : 25/09/2019
 Date de réception préfecture : 25/09/2019

➤ Affectation des coûts au compte de résultat (dotation aux amortissements).

LIBELLE		31/12/2017	Dotation 2018	Reprise 2018	31/12/2018
AMORT LOGICIELS ACQUIS	280 520	1 067	849	0	1 916
AMORT AUTRES IMMO INCORPORELLES	280 800	8 900	429	0	9 329
AMORT INSTAL COMPLEXES SPECIALIS	281 510	35 304	1 573	0	36 877
AMORT INSTAL A CARACT SPECIF	281 530	23 009	0	0	23 009
AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	281 540	3 105	575	0	3 680
AMORT OUTILLAGE INDUSTRIEL	281 550	356 268	59 103	0	415 370
AMORT AG & AM DU MAT ET OUTILLAG	281 570	3 160	0	0	3 160
AMORT INSTALLATIONS GENERALES	281 810	143 586	10 390	0	153 976
AMORT MAT DE TRANSPORT HE	281 820	1 036	0	0	1 036
AMORT MAT DE BUREAU & INFORM	281 830	11 225	2 672	0	13 896
AMORT MOBILIER	281 840	13 814	0	0	13 814
AMORT DSP INSTALLATIONS GENERALES	282 181	0	605	0	605
AMORT CONCESSIONS	282 000	343 988	0	0	343 988
AMORT CONCESSION RENV HORODATEUR	282 001	143 069	20 276	0	163 345
AMORT CADUCITE	282 100	2 880 667	232 000	0	3 112 667
TOTAL		3 968 198	328 472	0	4 296 670

➤ Inventaire des biens.

- Inventaire des biens voirie.

Type horodateur	Nombre	Date moyenne d'acquisition
DG4 Stockés	27	1991-1995
STELIO SOLAIRE	6	1999
STELIO SOLAIRE	39	2005-2009
STELIO SOLAIRE	1	2011
STRADA SOLAIRE	46	2011
STRADA SOLAIRE	6	2012
STRADA SOLAIRE	18	2014
STRADAPAL	5	2016
Total	143	

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

- Inventaire des biens hors voirie par parking.

Sainte Anne

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D' ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	2
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Borne Simplifiée ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	1
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	1
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	4
Unité centrale de gestion système d'exploitation Windows 2000 serveur	1
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Licence logiciel MULTIPARK 32 équipements	1
Caisse manuelle avec tiroir caisse asservi	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Afficheur client paiement manuel	1
Lecteur ACS encodeur de carte et ticket à piste centrée	1
GESTION DES ABONNEMENTS	
Unité centrale de gestion système d'exploitation WINDOWS SERVEUR 2003	
Unité centrale de gestion système d'exploitation WINDOWS XP PRO SP3	1
Licence logiciel de gestion des abonnements DPARK	1
Imprimante laser multifonction N&B	1
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	7
Poste téléphonique numérique	2
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale	12
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190920-194025-DE
 Date de télétransmission : 25/09/2019
 Date de réception préfecture : 25/09/2019

Petit Marché

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D'ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste magnétique centrée	1
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée	1
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée	0
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	2
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	3
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale raccordement réseau Ethernet	2

République

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D'ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	1
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	3
Borne Simplifiée ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	5
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	5
Unité centrale de gestion système d'exploitation Windows XP PRO SP3	1
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Licence logiciel MULTIPARC 32 équipements	1
Caisse manuelle avec tiroir caisse asservi	1
Afficheur client paiement manuel	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Lecteur ACS encodeur de carte et ticket à piste centrée	1
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	5
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale	6
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190920-194025-DE
 Date de télétransmission : 25/09/2019
 Date de réception préfecture : 25/09/2019

Grand Marché

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D' ACCES	
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, CB	1
Caisse automatique ACS ASCOM Multipark TYPE IV paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée ACS avec lecteur encodeur de carte à et distributeur de ticket à piste magnétique centrée	1
Borne de sortie ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Lecteur piéton ACS avec lecteur encodeur de ticket et carte à piste magnétique centrée et lecteur carte sans contact	2
Barrière motorisée ACS équipée de lisse	3
Unité centrale de gestion système d'exploitation Windows XP PRO SP3	1
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Licence logiciel MULTIPARC 32 équipements	1
Caisse manuelle avec tiroir-caisse asservi	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Afficheur client paiement manuel	1
Lecteur ACS encodeur de carte et ticket à piste centrée	1
INTERPHONIE	
Autocommutateur NEXPAN VOIP	1
Portier d'interphonie de type analogique filaire	6
Poste téléphonique numérique	1
VIDEO SURVEILLANCE	
Caméra vidéo numérique N&B anti vandale	4
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Tous parkings

Description	Nombre
COLLECTE DES FONDS	
Caissette de collecte caisse automatique parking	9
GESTION CENTRALISEE	
Unité centrale de gestion système d'exploitation WINDOWS SERVEUR 2003	1
GESTION DES ABONNEMENTS	
Unité centrale de communication avec le serveur centralisé DPARK	1
Site WEB avec espace personnel abonné et édition des factures	1

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20190920-194025-DE
 Date de télétransmission : 25/09/2019
 Date de réception préfecture : 25/09/2019

3. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE : évolution des recettes et de la fréquentation

3.1 Stationnement sur voirie

➤ Offre de stationnement

Situation avant le 1^{er} Décembre 2016,

Les places de stationnement sur voirie sont réglementées :
du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 16h

Elles sont réparties entre deux zones :

- Zone hyper centre : durée de stationnement autorisée 2H00.
- Zone centre-ville : durée de stationnement autorisée 8h00.

A partir du 1^{er} décembre 2016,

La plage horaire de stationnement réglementé a été modifiée.

Elle s'applique désormais :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h
- et les samedis de 8h à 12h.

Répartition des places par zone au 31/12/2018

Zone	Nombre de places Au 31/12/2017	Nombre de places Au 31/12/2018
Orange	1 426	1 453
Verte	1 434	1 174
TOTAL	2 860	2 627

Le nombre de places en zone verte a été impacté par :

- la fermeture du parking situé sur le pôle océan (- 350 places)
- la création d'un parking situé au niveau de l'ex Ganthy Royal sur St-Jacques (+ 90 places)

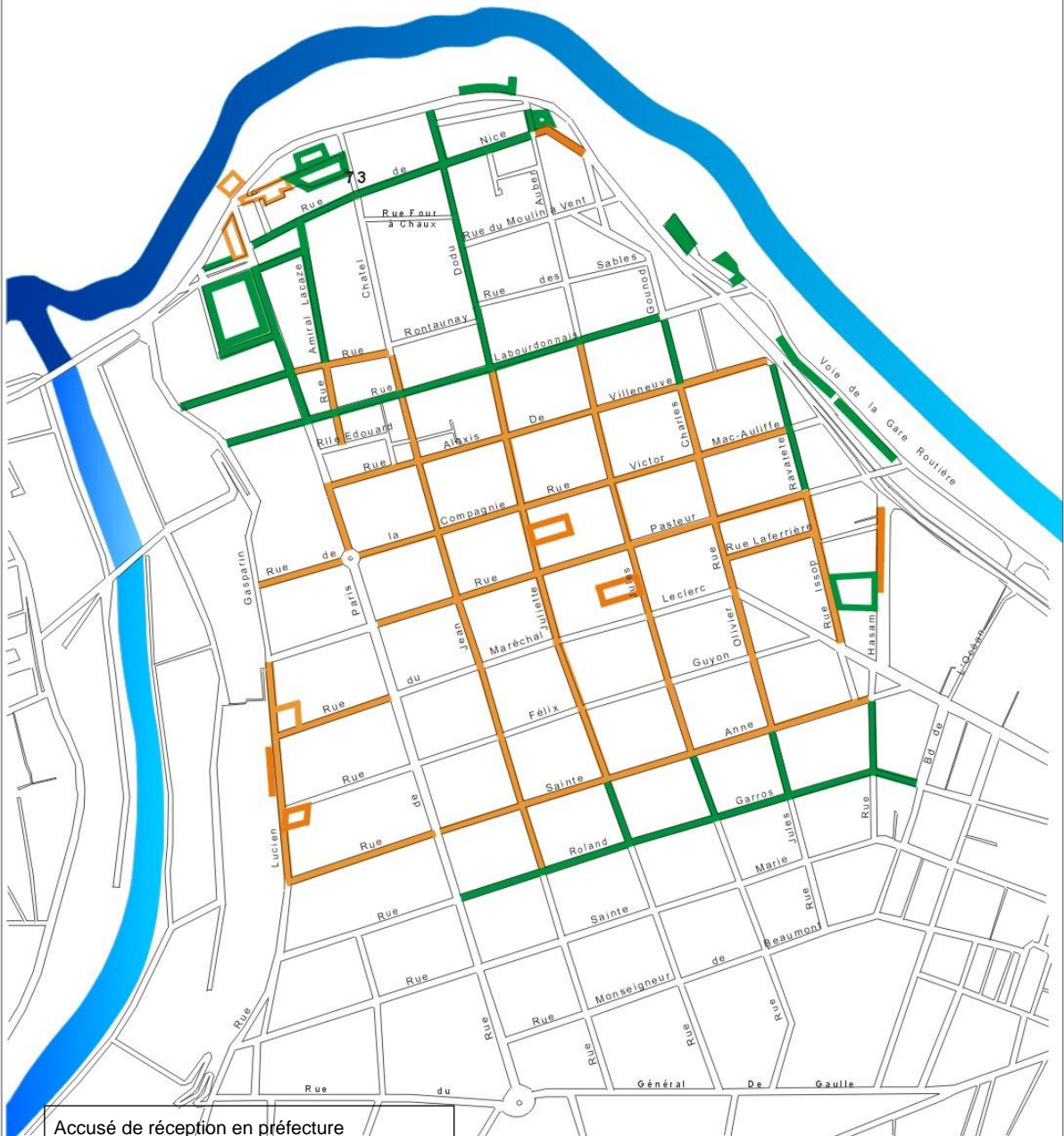
Le total de places de stationnement réglementé sur voirie sur le centre-ville de Saint-Denis est donc de 2 627 places.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

LOCALISATION DE LA ZONE PAYANTE

SITUATION au 31/12/2018

- Zone orange (Courte durée) 1453places
- Zone verte (Longue durée) 1174places



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Fréquentations abonnements et horaires

▪ Les abonnements sur voirie

Conformément aux règles définies par la Ville de SAINT-DENIS et suivant les arrêtés :

- N° 1098/1998
- N° 1647/1999
- N° 2891/2001
- N° 187/2002
- N° 381/2002

Les abonnements sur voirie sont réservés aux catégories d'usagers suivantes :

- Résidents du centre-ville
- Coursiers (*rechargement PIAF)
- GIG GIC

Type d'abonnement	Nb d'abonnements vendus	Nb Abonnés*	Nombre de Véhicules
Résidents	495	61	73
Coursier livreur*	0	0	0
GIG GIC	0	0	0
TOTAL	495	61	73

*Nombre de clients ayant acquis au moins 1 abonnement dans l'année

▪ Tickets horaires sur voirie

Les horodateurs du centre-ville ont émis au total sur l'année 2018, 786 253 tickets sur voirie selon le détail ci-après, soit une baisse de 26,87 % par rapport à l'année 2017 :

Tickets	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Zone Orange	43 628	46 076	45 806	46 817	50 715	48 905	53 316	50 439	50 779	67 495	27 863	17 547
Zone Verte	15 531	22 393	20 762	20 881	24 715	22 750	24 061	25 616	22 286	24 176	7 762	5 934
Total	59 159	68 469	66 568	67 698	75 430	71 655	77 377	76 055	73 065	91 671	35 625	23 481

	Total	2017	2018	Ecart en %
Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190220-49025-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019	Zone Orange	744 640	549 386	-26,22%
	Zone Verte	330 492	236 867	-28,33%
	Total	1 075 132	786 253	-26,87%

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs :

- Le développement du paiement par CB
- Le paiement dématérialisé grâce à l'application paybyphone plutôt que par pièces à l'horodateur

➤ Recettes sur voirie collectées.

Au global, les recettes comprenant les tickets horaires, les abonnements sur voirie les rechargements des PIAF et les premiers paiements par PAYBYPHONE, ont généré une recette annuelle de 1 478 174 € Euros TTC.

Les résultats de l'année 2018 sont en régression de 4,8% par rapport à 2017.

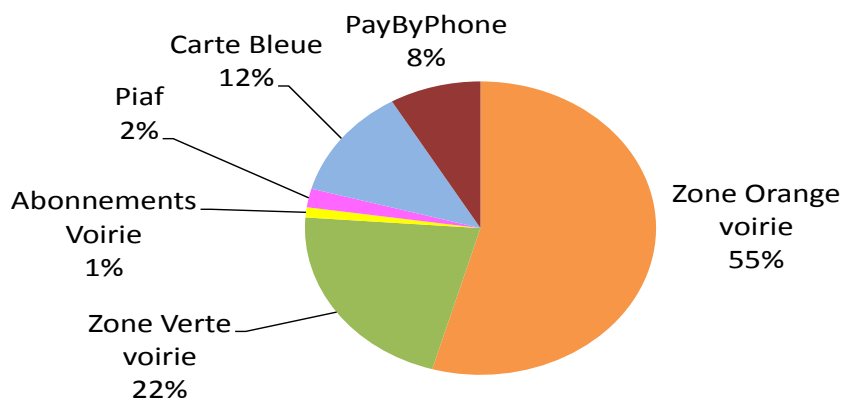
Cette baisse est liée notamment à plusieurs événements :

- le mouvement social « des gilets jaunes » du 17 nov au 1^{er} déc 2018
- une décision de gratuité du stationnement sur voirie sur la 1^{ère} quinzaine de décembre jusqu'au 17 décembre 2018

Nota : les droits de stationnements ne sont pas assujettis à la TVA, les recettes sur voirie sont présentées en TTC.

Recettes VOIRIE en € TTC	2018
Zone Orange	804 655 €
Zone Verte	321 114 €
Abonnements	16 500 €
Rechargements PIAF	30 410 €
PAYBYPHONE	124 366 €
Carte Bancaire	181 128 €
Total	1 478 174 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019



Nb de tickets voirie
786 000

Evolution nb de tickets / 2017
- 27%

Recette voirie
1,48 Millions €

Recette voirie / 2017
- 5%

3.2 Stationnement sur parcs

➤ Offre de stationnement

L'offre de stationnement se répartit ainsi :

PARKING	Nb de places
Sainte Anne	236
République	505
Petit Marché*	94
Grand Marché	248
TOTAL en exploitation	1 083

Le nombre de places comprend les places pour les bazardiers sur le parking Petit-Marché

Accusé de réception en préfecture
07181874115 - 18100920191095-DF
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Fréquentations abonnés et horaires

➤ Les abonnements

Nombre total d'abonnés par parc de stationnement

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
République	551	588	592	588	592	584	585	584	576	575	572	577
Ste Anne	281	284	281	277	281	268	269	268	266	258	255	264
Petit Marché	0	4	0	0	0	0	6	4	4	4	4	4
Grand Marché	222	222	221	218	221	220	217	217	217	217	216	217
TOTAL DSP	1054	1098	1094	1083	1094	1072	1077	1073	1063	1054	1047	1062

Commentaires :

Le parking Petit Marché ne permet plus l'accès aux bazardiers sur la zone publique, un espace privatif leur est réservé depuis la mise en service au mois de juin 2015.

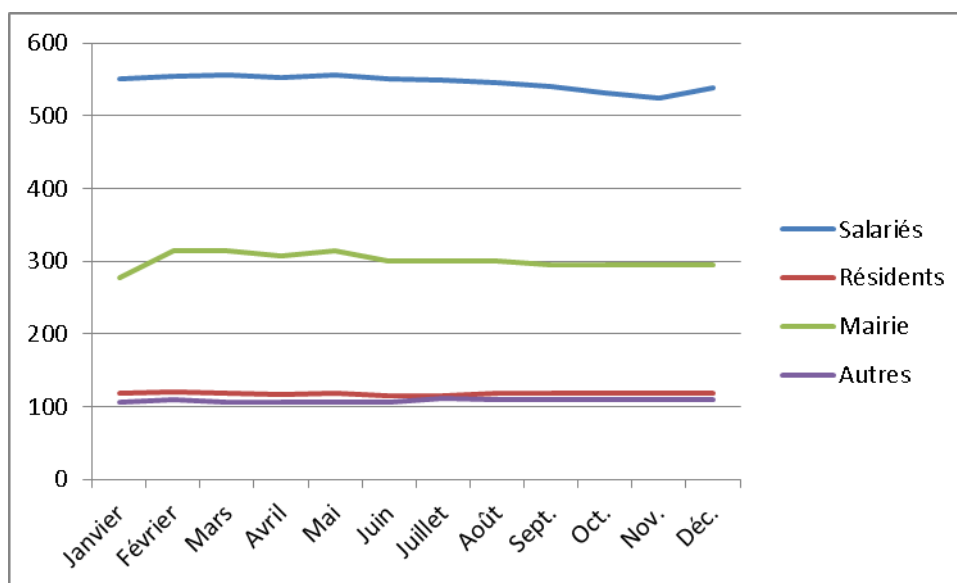
Le nombre d'abonnés sur le parc de stationnement République représente plus de 50% du nombre total des abonnés.

➤ Fréquentation des abonnés.

Typologie des abonnés des parcs de stationnement de la Délégation de Service Public.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Salariés	551	554	556	552	556	550	549	545	540	531	524	538
Résidents	119	120	118	117	118	115	116	118	118	118	118	119
Mairie	278	314	314	308	314	301	300	300	295	295	295	295
Autres	106	110	106	106	106	106	112	110	110	110	110	110
Total	1054	1098	1094	1083	1094	1072	1077	1073	1063	1054	1047	1062

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019



Commentaires :

La demande en abonnement de type « salariés » représente 80% du nombre total d'abonnés en incluant les salariés Mairies.

➤ La fréquentation des clients horaires

Site	2017	2018	2018/2017
Sainte Anne	41 602	36 171	-13,05%
République	16 661	13 825	-17,02%
Petit Marché	119 812	119 329	-0,40%
Grand Marché	68 722	64 978	-5,45%
Total	248 814	236 321	-5,02%

Commentaires :

▪ Sainte Anne :

Très forte de baisse de fréquentation horaire pour ce parking qui perd en attractivité. Cela peut s'expliquer par la réouverture du parking du petit marché offrant la gratuité du stationnement pour les 30 premières minutes.

▪ Petit Marché :

La fréquentation de ce parking est stable. Elle n'a pas progressé alors que le parking océan a été fermé définitivement en septembre 2018 pour cause de fouilles archéologiques préalables à l'opération du Quadrilatère Océan.

Accusé de réception en préfecture
974 219710115 20190920 104025 DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

- **République :**

Très forte de baisse de fréquentation horaire pour ce parking qui perd en attractivité.

- **Grand Marché :**

La fréquentation pour l'année 2018 est orientée à la baisse de -5%.

- **Fréquentation globale**

Le taux de fréquentation global de 2018 pour les 4 parcs ressort en baisse importante de -5% par rapport à l'année précédente.

- **Recettes**

Recettes Horaires en Euros HT

Site	2017	2018	2018/2017
Sainte Anne	53 851	49 015	-8,98%
République	29 696	25 198	-15,15%
Petit Marché	35 324	31 940	-9,58%
Grand Marché	149 212	143 267	-3,98%
Total	270 100	251 438	-6,91%

Recettes Abonnés et amodiations en Euros HT

Site	2017	2018	2018/2017
SAINTE ANNE	149 000 €	146 288 €	-1,82%
REPUBLIQUE	240 657 €	217 770 €	-9,51%
PETIT MARCHÉ	0 €	0 €	
GRAND MARCHÉ	101 777 €	98 869 €	-2,86%
TOTAL	493 451 €	464 945 €	-5,78%

Commentaires :

Les recettes issues des clients de type « horaires » sont en nette baisse à -7%.

De même, les recettes des clients abonnés et amodiations sont en baisse de - 5,8%.

Cette baisse de recettes reste préoccupante et a été accentué par les événements de fin d'année 2018.

3.3 Contrôle du stationnement payant sur voirie

La ville de Saint-Denis a confié à son délégataire la mission de contrôle du stationnement sur voirie

Après un premier trimestre 2018, consacré à l'organisation des moyens et des ressources de l'équipe de contrôle, les premiers FPS ont été dressés en mars 2018.

Le nombre de contrôle a ainsi été en constante progression sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres. Cette dynamique a été interrompue en novembre et décembre avec les mouvements sociaux dits des gilets jaunes et la décision de gratuité du stationnement sur voirie en décembre.

L'acquisition d'un véhicule équipé d'un système de Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation a été concrétisée en novembre avec les premiers essais.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Zone Orange	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	Cumul	moyenne
Nombre de FPS émis	0	0	25	1 633	2 201	1 786	2 071	1 999	1 937	1 755	707	123	14 237	1 186
Nombre de FPS recouvrés	0	0	3	123	749	1 036	1 062	1 267	1 175	1 326	853	873	8 467	706
Nombre de tickets horodateurs	43 628	46 076	45 806	46 817	50 715	48 905	53 316	50 439	50 779	67 495	27 863	17 547	549 386	45 782
Nombre de tickets paybyphone	801	1 359	1 664	2 078	2 452	3 422	3 576	4 434	5 149	5 828	3 881	1 842	36 486	3 041
taux de paiement direct	100,00%	100,00%	99,95%	96,77%	96,02%	96,70%	96,49%	96,49%	96,65%	97,66%	97,82%	99,37%	97,63%	
taux de paiement FPS	0,00%	0,00%	12,00%	7,53%	34,03%	58,01%	51,28%	63,38%	60,66%	75,56%	120,65%	709,76%	59,47%	
Nb de Rapo reçus				7	37	56	19	26	33	72	25	19	294	24,5
Nb de Rapos admis				6	10	14	5	8	13	33	8	8	105	8,8
Nb de Rapos rejetés				1	27	42	14	16	18	39	17	11	185	15,4
Taux de rejet des Rapos	0,00%	0,00%	0,00%	14,29%	72,97%	75,00%	73,68%	66,67%	58,06%	54,17%	68,00%	57,89%	63,79%	
Nb de véhicules contrôlés				5034	8675	17600	13874	18470	18180	20128	8164	1535	111 660	9 305
taux d'émission de FPS	0,00%	0,00%	0,00%	32,44%	25,37%	10,15%	14,93%	10,82%	10,65%	8,72%	8,66%	8,01%	12,75%	

Zone Verte	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Cumul	moyenne
Nombre de FPS émis	0	0	7	275	317	666	590	460	255	374	150	2	3 096	258
Nombre de FPS recouvrés	0	0	0	17	126	181	353	331	261	227	192	169	1 857	155
Nombre de tickets horodateurs	15 531	22 393	20 762	20 881	24 715	22 750	24 061	25 616	22 286	24 176	7 762	5 934	236 867	19 739
Nombre de tickets paybyphone	802	1 171	1 616	2 062	2 333	3 405	3 682	4 339	4 990	5 487	3 720	1 666	35 273	2 939
taux de paiement direct	100,00%	100,00%	99,97%	98,82%	98,84%	97,52%	97,92%	98,49%	99,07%	98,75%	98,71%	99,97%	98,88%	
taux de paiement FPS	0,00%	0,00%	0,00%	6,18%	39,75%	27,18%	59,83%	71,96%	102,35%	60,70%	128,00%	8450,00%	59,98%	
Nb de Rapo reçus				5	9	11	8	34	10	8	5	6	96	8,0
Nb de Rapos admis				5	3	1	4	12	3	3	2	1	34	2,8
Nb de Rapos rejetés				0	6	10	4	22	7	4	3	5	61	5,1
Taux de rejet des Rapos	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	66,67%	90,91%	50,00%	64,71%	70,00%	57,14%	60,00%	83,33%	64,21%	
Nb de véhicules contrôlés				2157	3718	7543	7155	6102	3629	5732	2950	194	39180,1	3 265
taux d'émission de FPS	0,00%	0,00%	0,00%	12,75%	8,53%	8,83%	8,25%	7,54%	7,03%	6,52%	5,08%	1,03%	7,90%	

Aspirés en réception en préfecture
074-219720115-20190920-194025-DE
Date de télérmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

TOTAL VOIRIE	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18	Cumul	moyenne
Nombre de FPS émis	0	0	32	1 908	2 518	2 452	2 661	2 459	2 192	2 129	857	125	17 333	1 444
Nombre de FPS recouvrés	0	0	3	140	875	1 217	1 415	1 598	1 436	1 553	1 045	1 042	10 324	860
Nombre de tickets horodateurs	59 159	68 469	66 568	67 698	75 430	71 655	77 377	76 055	73 065	91 671	35 625	23 481	786 253	65 521
Nombre de tickets paybyphone	1 603	2 530	3 280	4 140	4 785	6 827	7 258	8 773	10 139	11 315	7 601	3 508	71 759	5 980
taux de paiement direct	100,00%	100,00%	99,95%	97,41%	96,96%	96,97%	96,95%	97,18%	97,43%	97,97%	98,06%	99,54%	98,02%	
taux de paiement FPS	0,00%	0,00%	9,38%	7,34%	34,75%	49,63%	53,18%	64,99%	65,51%	72,95%	121,94%	833,60%	59,56%	
Nb de Rapos reçus	0	0	0	12	46	67	27	60	43	80	30	25	390	32,5
Nb de Rapos admis	0	0	0	11	13	15	9	20	16	36	10	9	139	11,6
Nb de Rapos rejetés	0	0	0	1	33	52	18	38	25	43	20	16	246	20,5
Taux de rejet des Rapos	0,00%	0,00%	0,00%	8,33%	71,74%	77,61%	66,67%	65,52%	60,98%	54,43%	66,67%	64,00%	63,90%	
Nb de véhicules contrôlés	0	0	0	7191	12393	25143	21029	24572	21809	25860	11114	1729	150840	12 570
taux d'émission de FPS	0,00%	0,00%	0,00%	26,53%	20,32%	9,75%	12,65%	10,01%	10,05%	8,23%	7,71%	7,23%	11,49%	

Nombre de véhicules contrôlés (sur 9 mois) : 150 840

Nombre de FPS émis : 17 333

Nombre de RAPO Reçus : 390

La gestion des RAPO ainsi que des dossiers contentieux sont effectuées par une personne mise à temps partielle sur cette activité. En effet, avec un démarrage au mois d'avril et une montée en puissance progressive, il nous faut d'abord constater le temps réellement consenti pour effectuer toutes les tâches et organiser la structure en conséquence, une fois la période de stabilité atteinte. Aussi, au 31 décembre 2018, soit moins d'un an après le lancement et avec un impact important du mouvement des « gilets jaunes », il ne nous a pas été possible de mesurer de façon fiable ce temps nécessaire. Ainsi, aucune facture n'a été émise en 2018, pour la partie gestion du contentieux. Cette dernière se fera sur l'année suivante.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

3.4 Actions de communication

L'année 2018 est marquée par la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018.

Plusieurs actions de communication et de sensibilisation des usagers du centre-ville ont été menées.

Conférence de presse de décembre 2017 présentant les nouveaux moyens de paiement:

- Mise en œuvre du paiement par cb sur horodateurs
- spot radio présentant le paiement par paybyphone

Conférence de presse le 2 février 2018 présentant la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant sur Saint-Denis

- Tutoriels vidéo
- Distribution de flyers



- Distribution de « Ti'mémo » »

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019



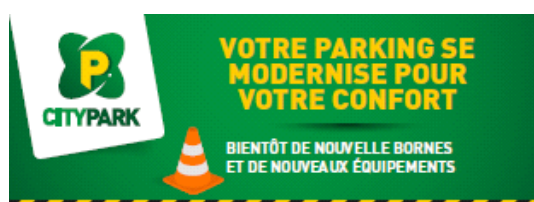
Campagne de communication pour la promotion du paiement par paybyphone en août 2018

- Distribution de Flyers
- Affichage sur les bus
- Diffusion de spot radio
- Opération de street marketing avant la rentrée scolaire
- Parution dans les magazines



Actions de communication pour accompagner la fin du piaf à décembre 2018

Depuis le début de l'année, 3 envois de mailing personnalisé aux utilisateurs du piaf ont été réalisés afin d'annoncer la fin du piaf en décembre 2018.



Madame, Monsieur,

CITYPARK innove et modernise tous ses équipements de contrôle d'accès et de paiement de ses parkings République, Grand Marché, Rieu, Sainte-Anne et Petit Marché.

Ces nouveaux équipements vous permettront de :

- Faciliter vos entrées et sorties grâce aux nouvelles bornes équipées d'un lecteur de ticket sans contact.
- Simplifier votre paiement aux caisses automatiques avec le paiement CB sans contact.
- Entrer dans nos parkings plus rapidement grâce au système qui permet la lecture de votre plaque d'immatriculation.

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de ces nouveaux équipements, nos agents d'exploitation se tiennent à votre disposition à compter du mardi 12 septembre. Ils vous remettront votre nouveau badge d'abonné CITYPARK, indispensable pour accéder aux parkings.



Nous vous remettons alors votre nouveau badge d'abonné CITYPARK que vous pourrez utiliser dès la mise en service des nouveaux équipements.

Nous continuerons à l'avenir à vous accompagner de manière fiable et à tout mettre en œuvre pour votre satisfaction. N'hésitez pas à vous connecter à votre espace abonné sur le site www.citypark.re pour accéder aux informations liées à votre contrat mais aussi pour visualiser et imprimer vos factures.

Merci pour votre fidélité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

www.citypark.re

Actions d'information dans les parkings concernant les travaux et la modernisation des équipements de contrôle d'accès en septembre 2018

Cette opération a consisté à organiser le renouvellement des supports de badges d'accès de plus de 1000 abonnés

- Envoi d'un mailing aux abonnés
- affichage dans les parcs
- communication de proximité par les agents

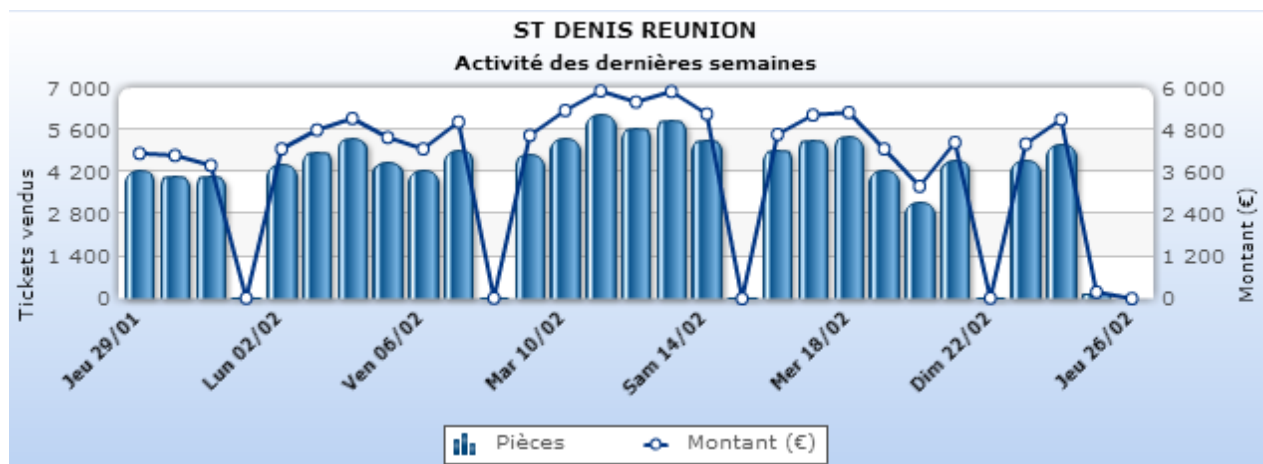
4. COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1 Travaux d'entretien et de modernisation effectués

➤ Principales opérations d'entretien des horodateurs

Les principales opérations d'entretien sont réalisées suivant le plan de maintenance préventive mis en œuvre par le pôle technique de la direction du stationnement de la SODIPARC :

- Visite d'inspection mensuelle programmée.
- Passage au banc de test des batteries d'alimentation.
- Approvisionnement en consommable.
- Réparation et remise en état suite à dégradation ou acte d'incivilité.
- Rénovation des enveloppes extérieures des horodateurs.
- Exploitation au quotidien des données issues de la centralisation de 116 horodateurs avec la solution My Parkfolio.



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

➤ Principales opérations d'entretien sur les parcs

Parking Sainte-Anne

- Contrôles hebdomadaires et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets, entretien des espaces verts.

Parking République

- Contrôles hebdomadaires des niveaux de consommables et état batterie du groupe électrogène.
- Contrôle mensuel et essai de démarrage à vide du groupe électrogène.
- Contrôle semestriel et essai de démarrage en charge du groupe électrogène.
- Contrôle hebdomadaire et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.

Parking Petit Marché

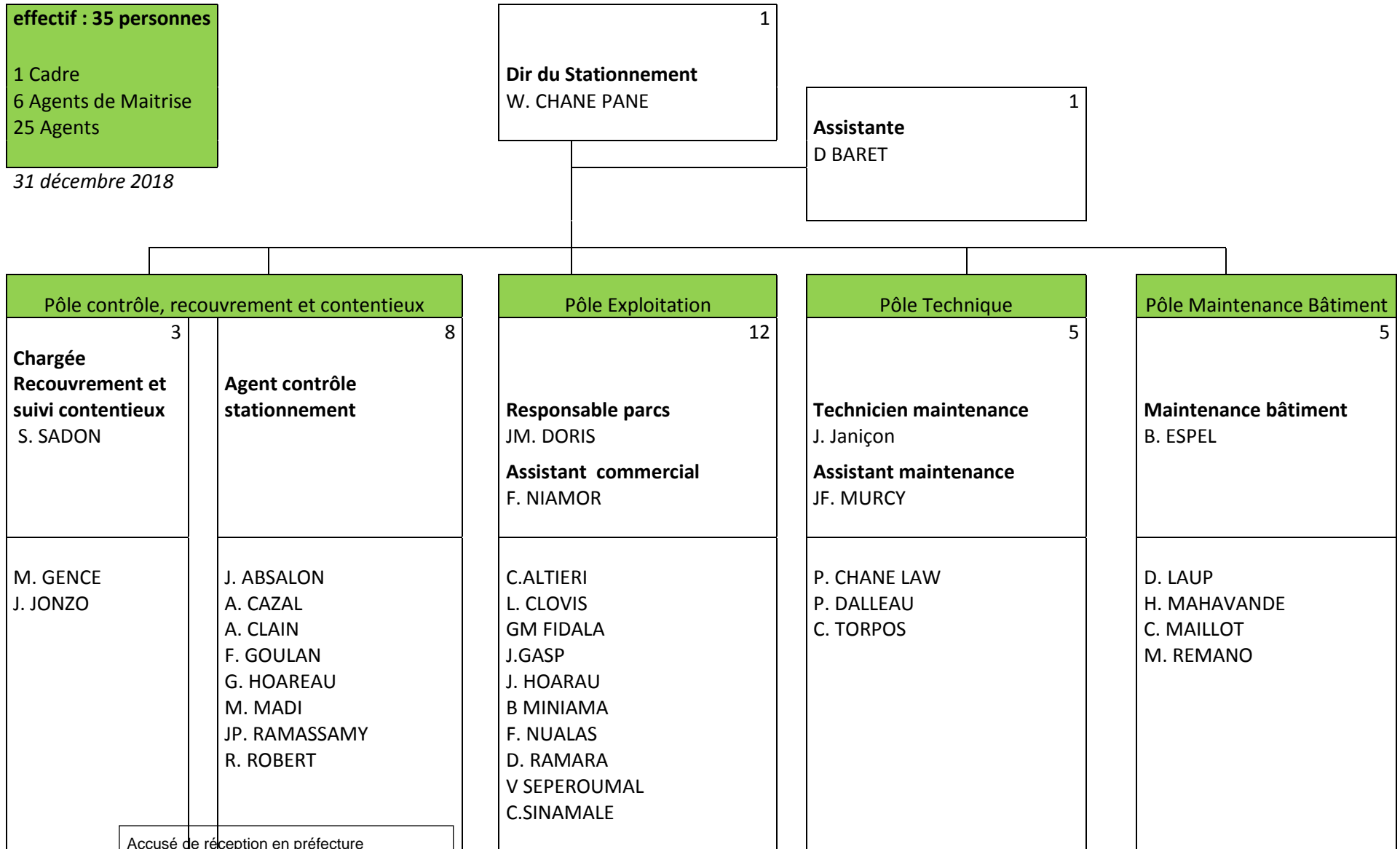
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.

Parking Grand Marché

- Contrôles hebdomadaires des niveaux de consommables et état batterie du groupe électrogène.
- Contrôle mensuel et essai de démarrage à vide du groupe électrogène.
- Contrôle semestriel et essai de démarrage en charge du groupe électrogène.
- Contrôle hebdomadaire et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.
- Entretien régulier des espaces verts.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20190920-194025-DE Date de télétransmission : 25/09/2019 Date de réception préfecture : 25/09/2019

4.2 Organigramme de la Direction du Stationnement au 31 décembre 2018



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

4.3 Evolution des Grilles tarifaires

➤ Voirie tarif appliqué du 01/08/2006 au 01/09/2015

ZONE ORANGE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu'à 20 mn	0,40 €
Jusqu'à 30 mn	0,60 €
Jusqu'à 40 mn	0,80 €
Jusqu'à 50 mn	1,00 €
Jusqu'à 1h00	1,20 €
Jusqu'à 1h10	1,40 €
Jusqu'à 1h20	1,60 €
Jusqu'à 1h30	1,80 €
Jusqu'à 1h40	2,00 €
Jusqu'à 1h50	2,20 €
Jusqu'à 2h00	2,40 €

ZONE VERTE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu'à 30 mn	0,20 €
Jusqu'à 1h00	0,40 €
Jusqu'à 2h00	0,60 €
Jusqu'à 3h00	0,80 €
Jusqu'à 4h00	1,00 €
Jusqu'à 5h00	1,20 €
Jusqu'à 6h00	1,40 €
Jusqu'à 7h00	1,60 €
Jusqu'à 8h00	1,80 €

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 28,00 €

Coursier : 28,00 €

GIG GIC : gratuit depuis la loi du 18 mai 2015 (carte européenne)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

➤ Tarifs voirie appliqués depuis le 01/09/2015 jusqu'au 30/11/2016

ZONE ORANGE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu'à 20 mn	0,60 €
Jusqu'à 30 mn	0,90 €
Jusqu'à 40 mn	1,10 €
Jusqu'à 50 mn	1,40 €
Jusqu'à 1h00	1,70 €
Jusqu'à 1h10	2,00 €
Jusqu'à 1h20	2,30 €
Jusqu'à 1h30	2,30 €
Jusqu'à 1h40	2,80 €
Jusqu'à 1h50	3,40 €
Jusqu'à 2h00	3,40 €

ZONE VERTE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu'à 30 mn	0,30 €
Jusqu'à 1h00	0,60 €
Jusqu'à 2h00	0,90 €
Jusqu'à 3h00	1,10 €
Jusqu'à 4h00	1,40 €
Jusqu'à 5h00	1,70 €
Jusqu'à 6h00	2,00 €
Jusqu'à 7h00	2,30 €
Jusqu'à 8h00	2,60 €

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 33,00 €

Coursier : 33,00 € (avec un PIAF)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

➤ Tarifs voirie appliqués du 01/12/2016 au 31/12/2017

ZONE ORANGE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 20 mn	0,60 €
Jusqu'à 30 mn	0,90 €
Jusqu'à 40 mn	1,10 €
Jusqu'à 50 mn	1,40 €
Jusqu'à 1h00	1,70 €
Jusqu'à 1h10	2,00 €
Jusqu'à 1h20	2,30 €
Jusqu'à 1h30	2,30 €
Jusqu'à 1h40	2,80 €
Jusqu'à 1h50	3,40 €
Jusqu'à 2h00	3,40 €

ZONE VERTE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 30 mn	0,30 €
Jusqu'à 1h00	0,60 €
Jusqu'à 2h00	0,90 €
Jusqu'à 3h00	1,10 €
Jusqu'à 4h00	1,40 €
Jusqu'à 5h00	1,70 €
Jusqu'à 6h00	2,00 €
Jusqu'à 7h00	2,30 €
Jusqu'à 8h00	2,60 €

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 33,00 €

Coursier : 33,00 € (avec un PIAF)

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

➤ Tarifs voirie appliqués du 01/01/2018 au 31/12/2018

ZONE ORANGE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 20 minutes	0,60 €
Jusqu'à 30 minutes	0,90 €
Jusqu'à 40 minutes	1,10 €
Jusqu'à 50 minutes	1,40 €
Jusqu'à 1h	1,70 €
Jusqu'à 1h10	2,00 €
Jusqu'à 1h20	2,30 €
Jusqu'à 1h30	2,60 €
Jusqu'à 1h40	2,80 €
Jusqu'à 1h50	3,10 €
Jusqu'à 2h	3,40 €
Jusqu'à 2h10	3,70 €
Jusqu'à 2h20	4,00 €
Jusqu'à 2h30	5,00 €
Jusqu'à 2h40	7,00 €
Jusqu'à 2h50	12,00 €
Jusqu'à 3h	17,00 €

ZONE VERTE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 30 minutes	0,30 €
Jusqu'à 1h	0,60 €
Jusqu'à 2h	0,90 €
Jusqu'à 3h	1,10 €
Jusqu'à 4h	1,40 €
Jusqu'à 5h	1,70 €
Jusqu'à 6h	2,00 €
Jusqu'à 7h	17,00 €

Accusé de réception en date du 25/09/2018
 974-219740115-20190920-194025-DE
 Date de télétransmission : 25/09/2018
 Date de réception préfecture : 25/09/2018

Abonnement mensuel TTC :
 Résident : 3,200 €
 Coursier : 33,00 € (avec un PIAF)

➤ Hors Voirie (Parcs de stationnement d'aout 2006 à juillet 2015)

	REPUBLIQUE	SAINTE ANNE	GRAND MARCHÉ	PETIT MARCHÉ
TYPE DE PARKING CAPACITE D'ACCUEIL	parc en ouvrage 505 places	parc en ouvrage 236 places	parc en ouvrage 248 places	parc de surface 94 places
TARIFICATION DE JOUR du lundi au samedi	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30
30mn	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
1 h	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
2 h	2,20 €	2,20 €	2,20 €	2,20 €
3 h	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
4 h	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
5 h	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
6 h	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €
7 h	4,70 €	4,70 €	4,70 €	4,70 €
8 h	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
au-delà	0,30/heure	0,30/heure	0,30/heure	0,30 €/heure
TARIFICATION DE NUIT	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00
Nuit	3,00 € la nuit	3,00 € la nuit	3,00 € la nuit	gratuit
TARIFICATION DIMANCHE & JOURS FERIES	fermé sauf abonnés	fermé sauf abonnés	fermé sauf abonnés	gratuit
TARIF D'ABONNEMENT MENSUEL (24H/24H)	120,00€	120,00€	120,00€	
TARIF PREFERENTIEL D'ABONNEMENT SALARIES DU CENTRE VILLE -	30,00 €	34,00 €	34,00 €	34,00 €* 34,00 €*
TARIF D'ABONNEMENT MENSUEL RESIDENT	30,00 €	34,00 €	34,00 €	

* petit marché cartes régisseurs mairie

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Tarification hors voirie appliquée du 1^{er} juillet 2015 au 22 octobre 2017

Tarif horaire

REPUBLIQUE, SAINTE-ANNE, GRAND MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	0,70 €
30 min - 44 min	1,20 €
45 min - 59 min	1,70 €
1h00 - 1h14	2,10 €
1h15 - 1h29	2,50 €
1h30 - 1h44	2,90 €
1h45 - 1h59	3,30 €
2h00 - 2h14	3,70 €
2h15 - 2h29	4,10 €
2h30 - 2h44	4,50 €
2h45 - 2h59	4,90 €
3h00 - 3h14	5,10 €
3h15 - 3h29	5,30 €
3h30 - 3h44	5,50 €
3h45 - 3h59	5,70 €
4h00 - 4h14	5,90 €
4h15 - 4h29	6,10 €
4h30 - 4h44	6,30 €
4h45 - 4h59	6,50 €
Au-delà	0,10 € / 15 MN

PETIT MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	0,40 €
30 min - 44 min	0,80 €
45 min - 59 min	1,20 €
1h00 - 1h14	1,60 €
1h15 - 1h29	2,00 €
1h30 - 1h44	2,40 €
1h45 - 1h59	2,80 €
2h00 - 2h14	3,20 €
2h15 - 2h29	3,60 €
2h30 - 2h44	4,00 €
2h45 - 2h59	4,40 €
3h00 - 3h14	4,80 €
3h15 - 3h29	5,20 €
3h30 - 3h44	5,60 €
3h45 - 3h59	6,00 €
4h00 - 4h14	6,40 €
4h15 - 4h29	6,80 €
4h30 - 4h44	7,20 €
4h45 - 4h59	7,60 €
Au-delà	0,40 € / 15 MN

Abonnements

Abonnement mensuel TTC	REPUBLIQUE	SAINTE-ANNE	GRAND-MARCHÉ
(24H/24H)	140,00€	140,00€	140,00€
DU LUNDI AU VENDREDI	70,00 €	82,00 €	82,00 €
TARIF Préférentiel SALARIE RESIDENT	35,00 €	40,00 €	40,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019

Tarification hors voirie appliquée du 23 octobre 2017 au 31 décembre 2018

Tarif horaire

REPUBLIQUE, SAINTE-ANNE, GRAND MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	0,70 €
30 min - 44 min	1,20 €
45 min - 59 min	1,70 €
1h00 - 1h14	2,10 €
1h15 - 1h29	2,50 €
1h30 - 1h44	2,90 €
1h45 - 1h59	3,30 €
2h00 - 2h14	3,70 €
2h15 - 2h29	4,10 €
2h30 - 2h44	4,50 €
2h45 - 2h59	4,90 €
3h00 - 3h14	5,10 €
3h15 - 3h29	5,30 €
3h30 - 3h44	5,50 €
3h45 - 3h59	5,70 €
4h00 - 4h14	5,90 €
4h15 - 4h29	6,10 €
4h30 - 4h44	6,30 €
4h45 - 4h59	6,50 €
Au-delà	0,10 € / 15 MN

PETIT MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	Gratuit
30 min - 44 min	0,80 €
45 min - 59 min	1,20 €
1h00 - 1h14	1,60 €
1h15 - 1h29	2,00 €
1h30 - 1h44	2,40 €
1h45 - 1h59	2,80 €
2h00 - 2h14	3,20 €
2h15 - 2h29	3,60 €
2h30 - 2h44	4,00 €
2h45 - 2h59	4,40 €
3h00 - 3h14	4,80 €
3h15 - 3h29	5,20 €
3h30 - 3h44	5,60 €
3h45 - 3h59	6,00 €
4h00 - 4h14	6,40 €
4h15 - 4h29	6,80 €
4h30 - 4h44	7,20 €
4h45 - 4h59	7,60 €
Au-delà	0,40 € / 15 MN

Abonnements

Abonnement mensuel TTC	REPUBLIQUE	SAINTE-ANNE	GRAND-MARCHÉ
(24H/24H)	140,00€	140,00€	140,00€
DU LUNDI AU VENDREDI	70,00 €	82,00 €	82,00 €
TARIF Préférentiel SALARIE RESIDENT	35,00 €	40,00 €	40,00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20190920-194025-DE
Date de télétransmission : 25/09/2019
Date de réception préfecture : 25/09/2019